



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMISSION FEDERALE D'HOMOLOGATION ET DE DISCIPLINE DECISION N° ~~024~~ ⁰³¹ /FECAFOOT/CFHD/2023

(Homologation du championnat professionnel MTN Elite Two saison sportive 2022/2023)

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;

Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 07 août 2021 ;

Vu les résolutions de l'Assemblée Générale de la FECAFOOT du 27 août 2022 ;

Vu le règlement du championnat MTN ELITE Two pour la saison 2022/2023 ;

Vu la décision N° 024/FCF/CFHD/2022 du 28 Avril 2023 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline portant homologation dans l'affaire du match ayant opposé AS Lausanne à Rangers of Bafut ;

Vu la décision N°025/FCF/CFHD/2022 du 28 Avril 2023 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline de la FECAFOOT portant homologation du match ayant opposé Stade FC de Bertoua à Victoria United ;

Vu la décision N°015/FCF/CR/2023 du 09 Mai 2023 de la Commission de Recours de la FECAFOOT portant infirmation partielle de la décision N°025/FCF/CFHD/2022 ;

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

- | | |
|---------------------------------|----------------|
| 1. M. NKENGNI Félix | Président ; |
| 2. M. OJONG ERET Simon | Vice-President |
| 3. M. MASSOUSSI SONGO Robert | Rapporteur ; |
| 4. Me KEYANTIO Augustin | Membre ; |
| 5. Me NGADJUI SIKO Louis Nestor | Membre ; |

PAR CES MOTIFS :

Statuant publiquement et l'unanimité des voix de ses membres présents ;

- Dit que OFTA de Kribi est reléguée en ligue régionale ;
- Constate que Stade FC de Bertoua a fait forfait général et est par conséquent relégué de deux divisions;



- Constate que AS Lausanne de Yaoundé a été exclue de toutes les compétitions organisées par la FECAFOOT, exclusion lui valant désormais sa relégation en division inférieure ;
- Déclare en conséquence en attendant l'issue du tournoi Interpoules saison 2022/2023, que sont qualifiées pour prendre part au championnat professionnel MTN ELITE TWO saison 2023/2024 les équipes ci-après désignées :

1	EDING SPORT DE LA LEKIE	9	RACING CLUB DE BAFOUSSAM
2	DJIKO FC DE BANDJOUN	10	FONCHA STREET DE BAMENDA
3	DRADON DE YAOUNDE	11	LEOPARD SPORTIF DE DOUALA
4	FC YAOUNDE II (YAFOOT)	12	AIGLE ROYAL DU MOUNGO
5	RENAISSANCE FC DE NGOUMOU	13	UNISPORT DU HAUT NKAM
6	TONNERRE KALARA CLUB	14	
7	RANGERS FC DE BAFUT	15	
8	AS FAP DE YAOUNDE		

Fait à Yaoundé le 24 mai 2023

PRESIDENT

NKENGNI Félix

VICE-PRESIDENT

OJONG ERET Simon

RAPPORTEUR

M. MASSOUSSI SONGO Robert

MEMBRES.

Me NGADJUI SIKO Louis

Me. KEYANTIO Augustin